Cinquante quatrième année. - N° 219 A Lundi 9 et mardi 10 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1680

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

329 393 797 RCS Lyon.
COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 20063452.00 EUR.
Adresse : 2, Avenue Tony Garnier, Immeuble Echangeur, 69007 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions Société bénéficiaire de l'apport : Colas Centre-Ouest Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique Adresse du siège : 2 rue Gaspard Coriolis 44 300 NANTES Capital : 7 449 383 euros Numéro unique d'identification : 329 338 883 Lieu d'immatriculation : RCS NANTES Société apporteuse : Colas Rhône-Alpes Auvergne Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique Adresse du siège : Immeuble Echangeur-2 avenue Tony Garnier 69 007 LYON Capital : 20 063 452 euros Numéro unique d'identification : 329 393 797 Lieu d'immatriculation : RCS LYON Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 404 119 000 euros Passif : 320 553 000 euros Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de l'apport, Colas Centre-Ouest augmenterait son capital de 8 150 346 euros par la création de 8 150 346 actions d'une valeur nominale de 1 euro, entièrement libérées, attribuées à Colas Rhône-Alpes Auvergne. Montant prévu de la prime d'apport : 75 415 654 euros, étant précisé qu'à la date de réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif prévue le 31 décembre 2020 sous conditions suspensives de l'approbation de l'apport par une décision de l'associé unique de la société Colas Rhône-Alpes Auvergne et de l'approbation de l'apport par une décision de l'associé unique de la société Colas Centre-Ouest, devant décider également l'augmentation corrélative du capital social, si l'actif net serait supérieur à la valeur prévisionnelle de l'actif net au 31 décembre 2020 estimée au jour de la signature du traité, l'écart constaté viendra augmenter la prime, si l'actif net serait inférieur, la société Colas Rhône-Alpes Auvergne couvrira cet écart par un apport de trésorerie complémentaire à la société Colas Centre-Ouest. Date du projet d'apport partiel d'actif : 3 novembre 2020 L'opération d'apport est placée sous le régime juridique des scissions et prendra effet juridiquement,fiscalement et comptablement à la date de réalisation. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: - le 5 novembre 2020, au greffe du tribunal de commerce de Nantes pour Colas Centre-Ouest - le 4 novembre 2020,au greffe du tribunal de commerce de Lyon pour Colas Rhône-Alpes Auvergne..